SE PRÉPARER À UN CONTRÔLE ACPR - POUR LES INTERMÉDIAIRES EN ASSURANCE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA384	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	691,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 06/06/2025 au 06/06/2025
- Du 10/12/2025 au 10/12/2025

OBJECTIFS

- Promouvoir et mettre en œuvre les bonnes pratiques commerciales et les recommandations de l'ACPR
- Connaître les différents types de contrôles sur place et sur pièces ainsi que la procédure et les sanctions
- Préparer et mettre à disposition les pièces nécessaires au contrôle ACPR
- Assurer le suivi du contrôle ACPR

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :
Le formateur alterne les apports théoriques ou méthodologiques à partir de cas concrets de contrôles ACPR. Les participants réalisent des cas pratiques pour se préparer à un contrôle réel.

Formateur(s) :
Cette formation est animé par un professionnel expert dans la réglementation et la conformité.

PROGRAMME

A. Présentation de l’ACPR
1. Organisation et missions de l'ACPR
2. Qui est contrôlé ?
3. Méthodes de travail de l'autorité de contrôle
B. Obligations des intermédiaires
1. Immatriculation à l'ORIAS
2. Règles en matière d'information
3. Règles en matière de conseil
4. Lutte anti-blanchiment
C. Notification d’un contrôle de l’ACPR
1. Notification de l’objet du contrôle
2. Prendre connaissance de ses droits
D. Contrôle sur pièces
1. Pièces relatives à ses structures, organisation, données financières et comptables
2. Documents relatifs à ses salariés
3. Documents justificatifs de ses fournisseurs et apporteurs
4. Documents relatifs à sa relation client
5. Processus de lutte contre le blanchiment d’argent
E. Contrôle sur place
1. Réunion de lancement
2. Communication des documents
3. Auditions des salariés collaborateurs désignés
4. Règles de bonne conduite applicables aux contrôleurs
F. Rapport de contrôle
1. Réunion de restitution
2. Rapport définitif de contrôle
G. Suites du contrôle et sanctions
1. Lettre de suite du Secrétaire général de l’ACPR
2. Saisine du Collège de supervision de l’ACPR
3. Saisine de la commission des sanctions de l’ACPR
4. Saisine du Procureur de la République

Validation des acquis :
- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :
Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire

remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Intermédiaires en assurance
Managers des Risques
Auditeurs
Fonctions clés Actuariat et Conformité

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis spécifique.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

691,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70